

Bureau de la Commission Locale de l'Eau

Vendredi 4 octobre 2024

14h30 à 16h00

Maison du Parc



Ordre du jour

1. Avis PLU Roost Warendin
2. Retour sur les avis: PLU Raches, Lallaing, Super-U à Camphin en pévèle
3. Présentation du tableau de bord
4. Présentation de l'analyse d'offre: Etude HMUC
5. Présentation du projet: « Diagnostic gratuit de votre site en ZH »
6. Accompagnements/vidéo de sensibilisation « zones humides »
7. Questions diverses

Ordre du jour

1. Avis PLU Roost Warendin
2. Retour sur les avis: PLU Raches, Lallaing, Super-U
3. Présentation du tableau de bord
4. Présentation de l'analyse d'offre: Etude HMUC
5. Présentation du projet: « Diagnostic gratuit de votre site en ZH »
6. Accompagnements/vidéo de sensibilisation « zones humides »
7. Questions diverses

1. Avis PLU Roost-Warendin

Révision générale du PLU

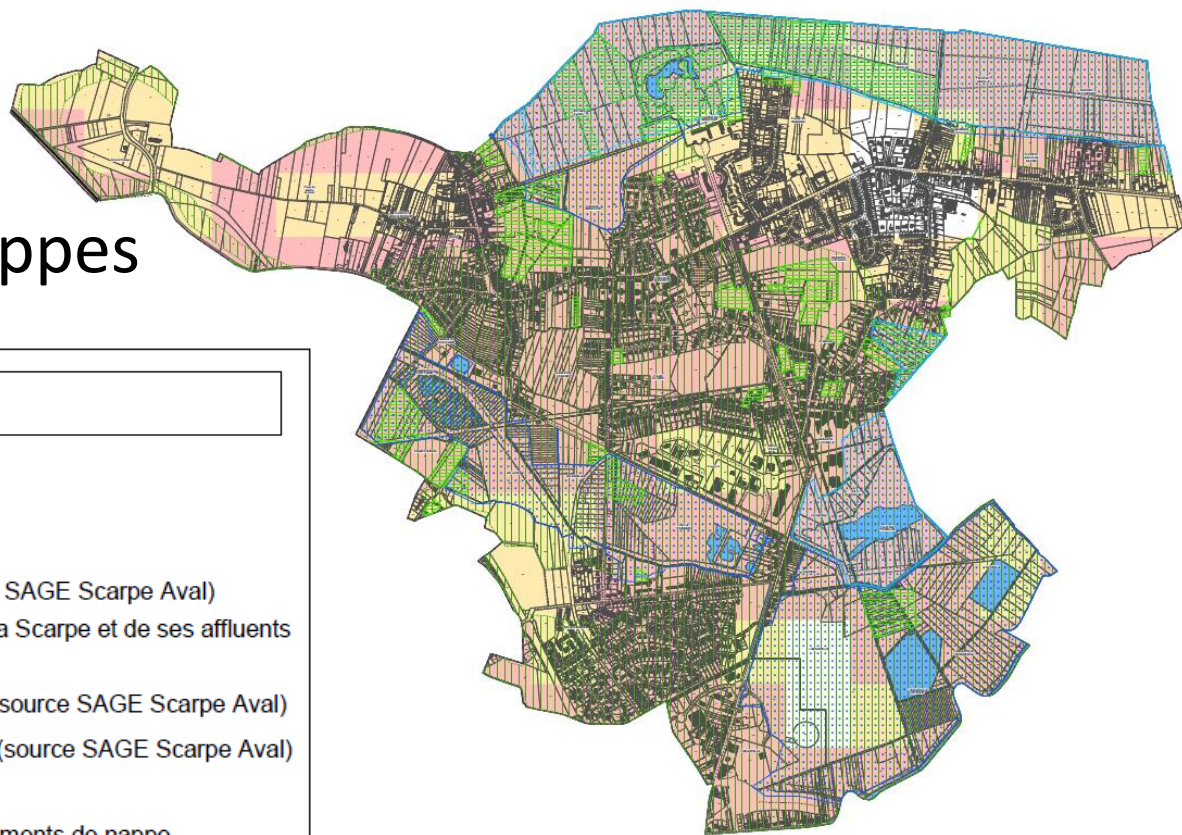
Calendrier :

- 17 Janvier 2021 : Délibération
- Septembre 2021 : réunion de présentation du diagnostic et PADD
- 16 avril 2024 : réunion de présentation du règlement écrit, graphique et OAP >> **Recommandations transmises**
- Avis avant le 18 octobre 2024

1. Avis PLU Roost-Warendin

Pris en compte

- Les zonages SAGE
- Cours d'eau
- Remontées de nappes



Légende

Contexte :

 Surfaces en eau

SAGE Scarpe Aval :

 Plaine de la Scarpe et ses affluents (source SAGE Scarpe Aval)

 Prairies à enjeux agricoles de la Plaine de la Scarpe et de ses affluents (source SAGE Scarpe Aval)

 Milieux humides remarquables à restaurer (source SAGE Scarpe Aval)

 Milieux humides remarquables à préserver (source SAGE Scarpe Aval)

Remontées de nappes :

 Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe

 Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

04/10/2024

1. Avis PLU Roost-Warendin

- La gestion des eaux pluviales :
>> Prise en compte de la règle 4 stricto sensu
- L'aménagement ou la création de plans d'eau :
>> Prise en compte de la règle 3 stricto sensu
- Obligation de perméabilité des stationnements :
>> Prise en compte zones UE, AU, A, N

1. Avis PLU Roost-Warendin

- Transparence hydraulique des clôtures :
>> Prise en compte de la disposition de compatibilité 78
- Indice zh sur les milieux humides:
>> Prise en compte de la règle 1
! Exception pour une zone Amzh (maraîchage)

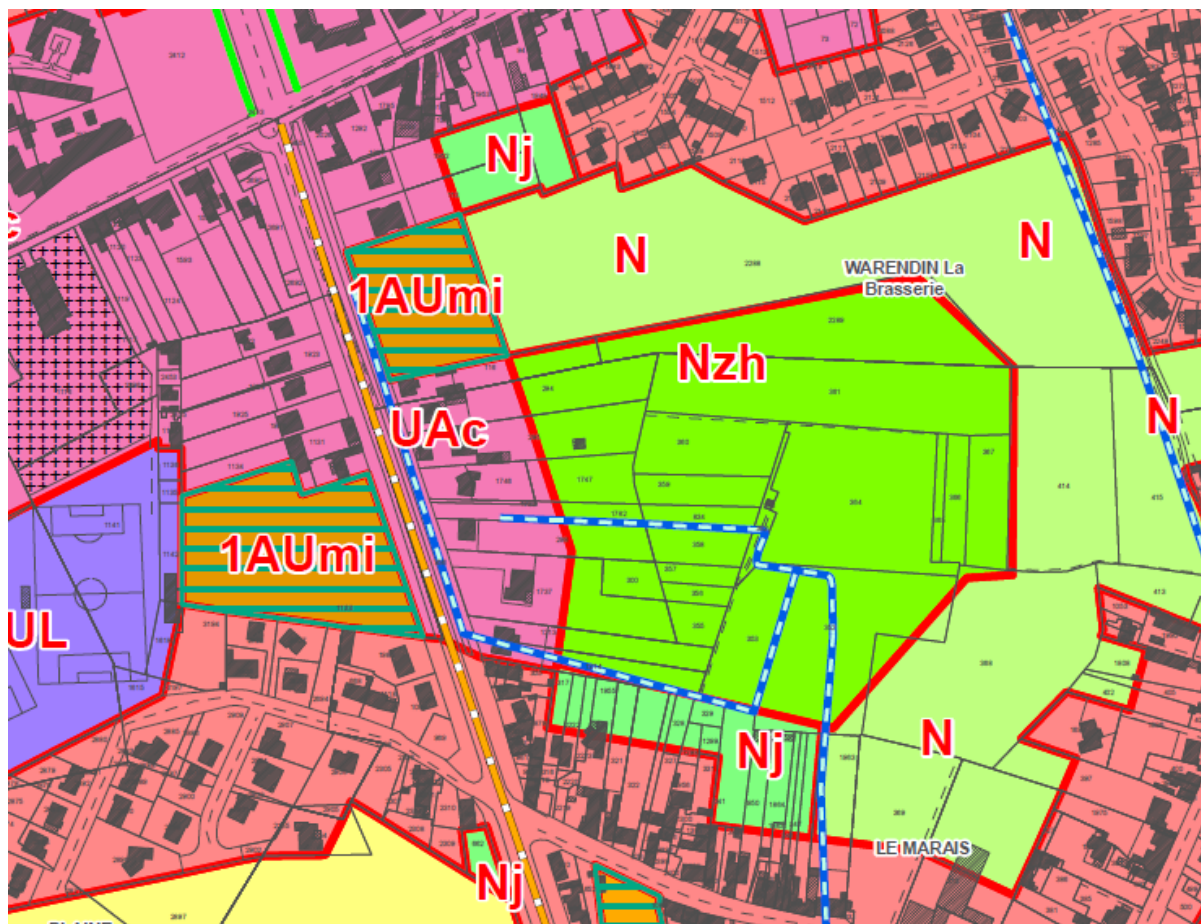
1. Avis PLU Roost-Warendin

- 4 Zones AU en Plaine humide de la Scarpe

>> Disposition de compatibilité 4 : avis sous réserve

à débattre

Disposition de compatibilité 4 : Afin d'éviter l'urbanisation entraînant la destruction des zones humides au sein de la plaine de la Scarpe et de ses affluents, les documents d'urbanisme (SCoT et à défaut les PLUi, PLU et cartes communales) s'assurent préalablement à toute ouverture à l'urbanisation dans la plaine de la Scarpe et de ses affluents, que le caractère humide n'est pas présent.



04/10/2024

1. Avis PLU Roost-Warendin

à débattre

Zone NJ : flou sur les piscines enterrées:

- **Interdit dans le secteur NJ** : « les piscines enterrées sont interdites ».
- **ET**
- **Hormis zones NJ** : « sont admis dans le seul secteur Nj : les aménagements et les constructions à usage de loisirs (abris de jardin, piscine)[...]. »

Proposition zone NJ : interdiction de construction de piscines enterrées en zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe.

Préciser : Exception pour les piscines autoportés.

1. Avis PLU Roost-Warendin



Proposition : **Avis favorable,**

sous réserve d'études de caractérisation de zone
humide des 4 zones AU par les propriétaires

+ recommandations (piscines)

Ordre du jour

1. Avis PLU Roost Warendin
2. Retour sur les avis: PLU Raches, Lallaing, Super-U de Camphin en P,...
3. Présentation du tableau de bord
4. Présentation de l'analyse d'offre: Etude HMUC
5. Présentation du projet: « Diagnostic gratuit de votre site en ZH »
6. Accompagnements/vidéo de sensibilisation « zones humides »
7. Questions diverses

Retour sur les avis:

- PLU Raches: Avis favorable sous réserves:
 - Prendre en compte les 3 catégories de milieux humides du SAGE et faire référence à la règle 1 relative à la « plaine humide de la Scarpe » et au zonage « plaine de la Scarpe présumée humide » avec la règle sur l'interdiction des plans d'eau.
- PLU Lallaing: Avis favorable avec des propositions et préconisations
- Avis sur le projet de géothermie: autorisation inter-préfectorale pour Engie sur 3 ans

Retour du dossier de régularisation du magasin Super U de Camphin en Pévèle

- *Rappel: « Le Bureau de la CLE précise que la mesure compensatoire ne se situe ni en milieu humide du SAGE, ni en milieu humide à restaurer du SAGE, ni dans la plaine présumée humide de la Scarpe et enfin que la zone n'est pas une zone humide au sens de l'arrêt du 24/06/2008. (...) L'aménagement proposé conduira à la dégradation de la fonctionnalité agricole, car celle-ci se situe en pleine zone de culture ».*
- *Retour du porteur du projet, suite à un rendez-vous avec la DDTM: recherche de terrain pour compenser ailleurs....*

Ordre du jour

1. Avis PLU Roost Warendin
2. Retour sur les avis: PLU Raches, Lallaing, Super-U
3. **Présentation du tableau de bord**
4. Présentation de l'analyse d'offre: Etude HMUC
5. Présentation du projet: « Diagnostic gratuit de votre site en ZH »
6. Accompagnements/vidéo de sensibilisation « zones humides »
7. Questions diverses

3. Présentation du tableau de bord

Indicateurs Transversaux

Numéro	Indicateur	Avancement
1	Nombre de collectivités accompagnées dans leurs procédures de mise en compatibilité de leurs documents d'urbanisme avec le SAGE	100%
2	Artificialisation du territoire	100%
3	Etat chimique des masses d'eaux souterraines	100%
4	Etat physico chimique des masses d'eau de surface	100%
5	Etat biologique des masses d'eau de surface	100%
6	Etat/Potentiel écologique des masses d'eau de surface	100%
7	Etat chimique des masses d'eau de surface	100%
8	Etat chimique et potentiel écologique de la Mare à Goriaux	100%

3. Présentation du tableau de bord

Thème 1 : Des milieux humides et aquatiques remarquables mais menacés

Numéro	Indicateur	Avancement
9	Entretien et préservation des milieux naturels à dominante humide	75 %
10	Restauration des zones humides	75%
11	Superficies de prairies permanentes	50%
12	Avancement des actions en faveur de la reproduction et de la libre circulation piscicole	100%
13	Restauration de la continuité écologique des cours d'eau	100%
14	Espèces exotiques envahissantes (EEE) recensées et localisation	100%

3. Présentation du tableau de bord

Thème 2 : Une ressource stratégique pour l'alimentation en eau potable du territoire

Numéro	Indicateur	Avancement
15	Volumes prélevés sur le territoire par usage	75 %
16	Suivi des niveaux piézométriques de la nappe de la craie	75%
17	Evolution de la consommation moyenne en eau par habitant/an	0%
18	Evolution des rendements des réseaux de distribution d'eau potable	50%
19	Avancement de la réalisation du plan d'action CARE	100%
20	Avancement de la protection réglementaire des captages (DUP)	100%
21	Nombre d'autorisation de captages dépassant le seuil autorisé	100%

3. Présentation du tableau de bord

Thème 3 : Des sources de pollutions diffuses et diversifiées, une mauvaise qualité de l'eau

Numéro	Indicateur	Avancement
22	Etat d'avancement des zonages d'assainissement	50%
23	Etat du système d'assainissement collectif	50%
24	Etat de l'assainissement non collectif	50%
25	Démarches agricoles engagées en faveur de l'environnement	50%
26	Evaluation des rejets industriels	100%
27	Nombre de sites pollués répertoriés	100%

3. Présentation du tableau de bord

Thème 4 : Des phénomènes d'inondations et risques naturels aggravés par l'intervention de l'homme et le changement climatique

Numéro	Indicateur	Avancement
28	Baromètre du changement climatique	75 %
29	Nombre d'arrêtés de catastrophe naturelle pris	100%
30	Linéaire de cours d'eau couvert par un programme pluriannuel d'entretien et/ou faisant l'objet d'un plan de gestion	75 %
31	Linéaire de cours d'eau restauré ou entretenu	75 %
32	Evolution des volumes des zones d'expansion de crues naturelles et artificielles	75 %
33	Suivi de l'avancement du plan de gestion des ouvrages hydrauliques dans le bassin versant Scarpe aval	80%

3. Présentation du tableau de bord

Thème 5 : Des efforts de communication et de sensibilisation insuffisante face à l'enjeu de résilience et d'adaptation du territoire

Numéro	Indicateur	Avancement
34	Actions de communication, de sensibilisation et de formation réalisées	100%
35	Etude réalisées pour améliorer la connaissance	75%

3. Présentation du tableau de bord

Proposition de calendrier :

- 30 septembre : relectures techniques par les partenaires sources des données.
- 7 novembre : V1 du TDB pour relecture élargie
- 21 novembre : VF pour relecture avant CLE
- 6 décembre : validation du TDB en CLE

Ordre du jour

1. Avis PLU Roost Warendin
2. Retour sur les avis: PLU Raches, Lallaing, Super-U
3. Présentation du tableau de bord
4. **Présentation de l'analyse d'offre: Etude HMUC**
5. Présentation du projet: « Diagnostic gratuit de votre site en ZH »
6. Accompagnements/vidéo de sensibilisation « zones humides »
7. Questions diverses

Analyse d'offre HMUC

- 1 seule candidature: SAFEGE

Nom des entreprises*	Prix de l'offre de base (€ TTC)	Note prix sur 30	Note technique sur 70	Note globale sur 100
SAFEGE	247 200€	24	40	64

T01: 55 440€ + T02: 5640 = 61 080€ TTC

Estimation: 308 280€ TTC

Avantages de l'offre de SAFEGE :

Les moyens humains dédiés à la réalisation de l'étude sont très satisfaisants avec notamment la mobilisation de 10 ingénieurs et experts avec des expériences similaires sur ce type d'étude. Les rôles de chacun dans l'étude sont précisés avec un interlocuteur unique.

N.B : La société SAFEGE a été retenue pour l'élaboration de l'étude HMUC sur le SAGE Scarpe amont ce qui facilitera les échanges entre bassins.

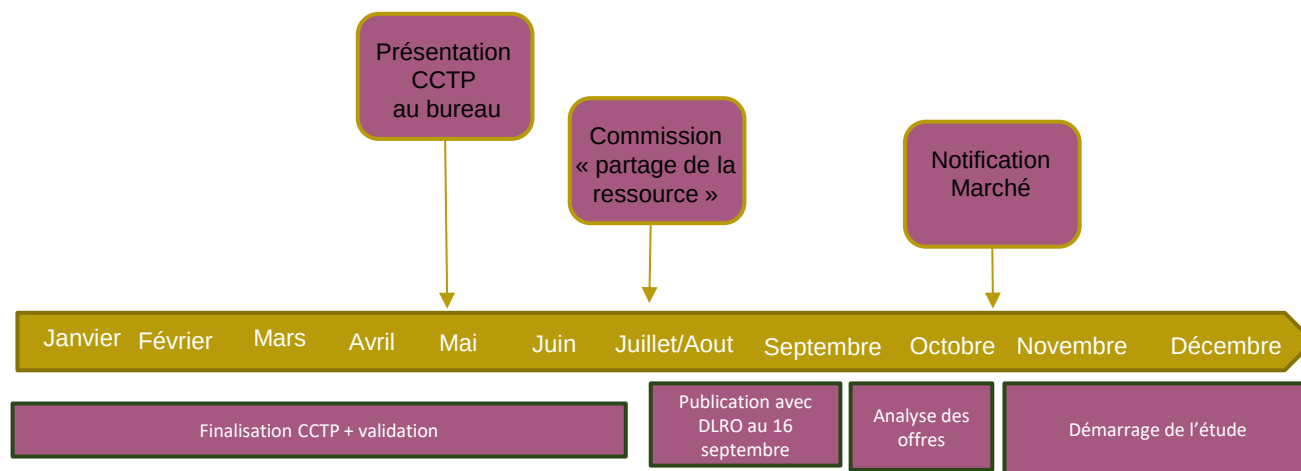
Inconvénients de l'offre de SAFEGE :

La méthodologie présentée par la société SAFEGE comporte des réserves, notamment sur le traitement des données climatiques à partir de Explore 2070 et la réalisation de 3 débits biologiques sur 3 cours d'eau se situant sur le SAGE Scarpe amont.

Analyse d'offre HMUC

DEPENSES		RECETTES	
Objet	Montant en € T.T.C.	Partenaires	Montant en € T.T.C.
Dépenses du projet :			
Etude tranche ferme	247 200€	➤ Agence de l'eau (70%)	215 796€
Tranche optionnelle 1	55 440€	➤ PNRSE via la convention EPCI	92 484€
Tranche optionnelle 2	5 640€	dans le cadre du plan d'actions du SAGE Scarpe aval	
TOTAL	308 280 €	TOTAL	308 280 €

Calendrier prévisionnel de consultation



04/10/2024

Planning prévisionnel

11 réunions de COTECH (constitué spécifiquement) suivra de
 3 réunions en commission thématique validera les phases
 2 réunions CLE qui validera les conclusions définitives de l'étude
 intermédiaires, ainsi que les résultats finaux avant la CLE

ETUDE HMUC Scarpe aval	Mois 1	Mois 2	Mois 3	Mois 4	Mois 5	Mois 6	Mois 7	Mois 8	Mois 9	Mois 10	Mois 11	Mois 12	Mois 13	Mois 14	Mois 15	Mois 16	Mois 17	Mois 18	Mois 19	Mois 20	Mois 21	Mois 22	Mois 23	Mois 24	Mois 25	Mois 26	Mois 27	Mois 28	Mois 29	Mois 30					
Phase 0: Connaissance	Phase 0																																		
Phase 1: Etat des lieux (HMUC)			Phase 1: Etat des lieux (HMUC)																																
												Modélisation BRGM																							
Phase 2: Analyse croisée et diagnostic des tensions																						Phase 2													
Phase 3: Détermination DOE et Vp																							Phase 3												
Phase 4: Plan d'action																												Phase 4							
COTECH (11)	X		X			X		X		X				X									X	X		X			X		X				
Commission thématique (3)																X											X		X						
CLE (2)																	X														X				

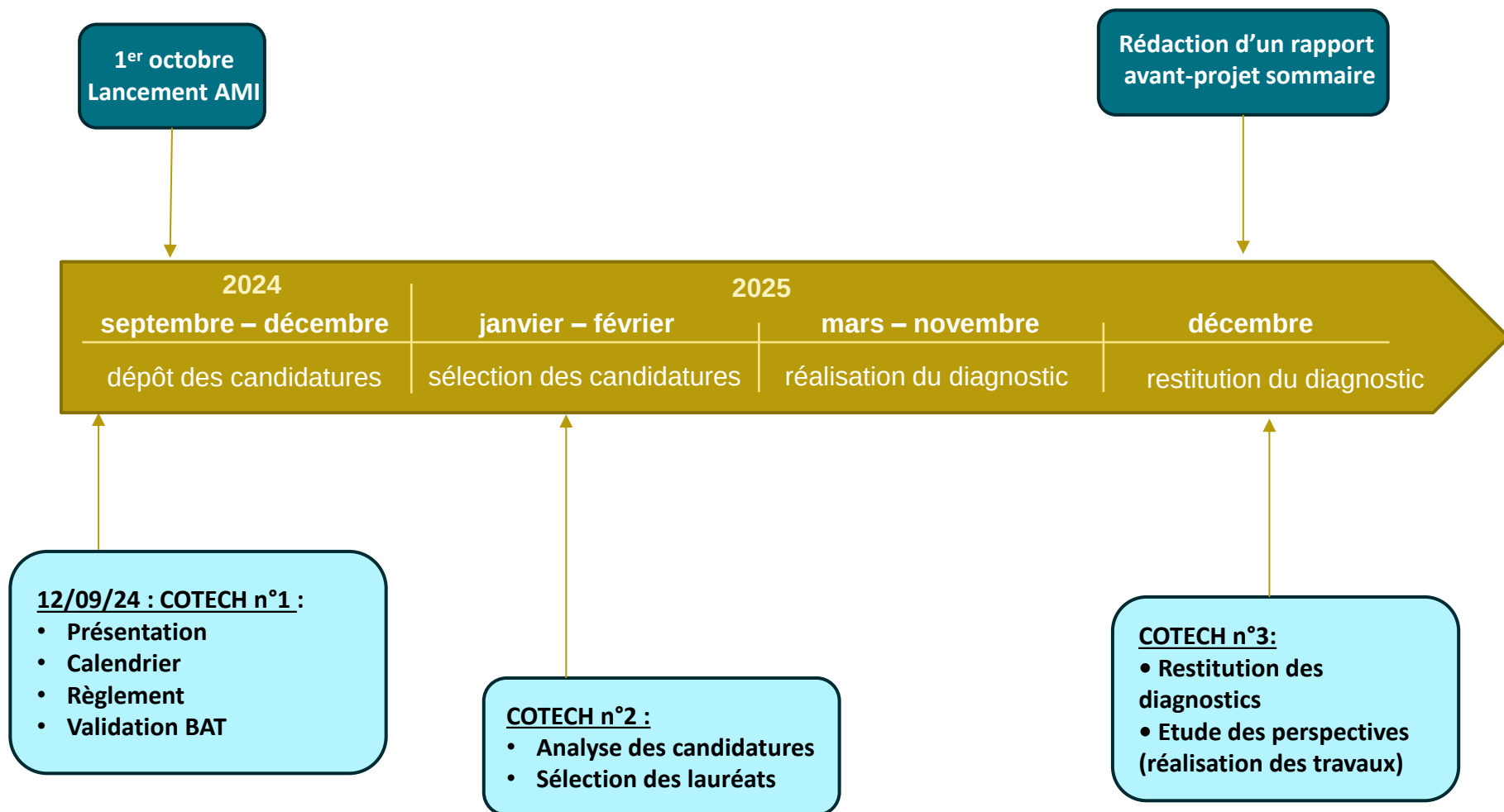
Modélisation BRGM: 10 mois /
 3 réunions en visio programmées

16 réunions/Délai global: 30 mois

Ordre du jour

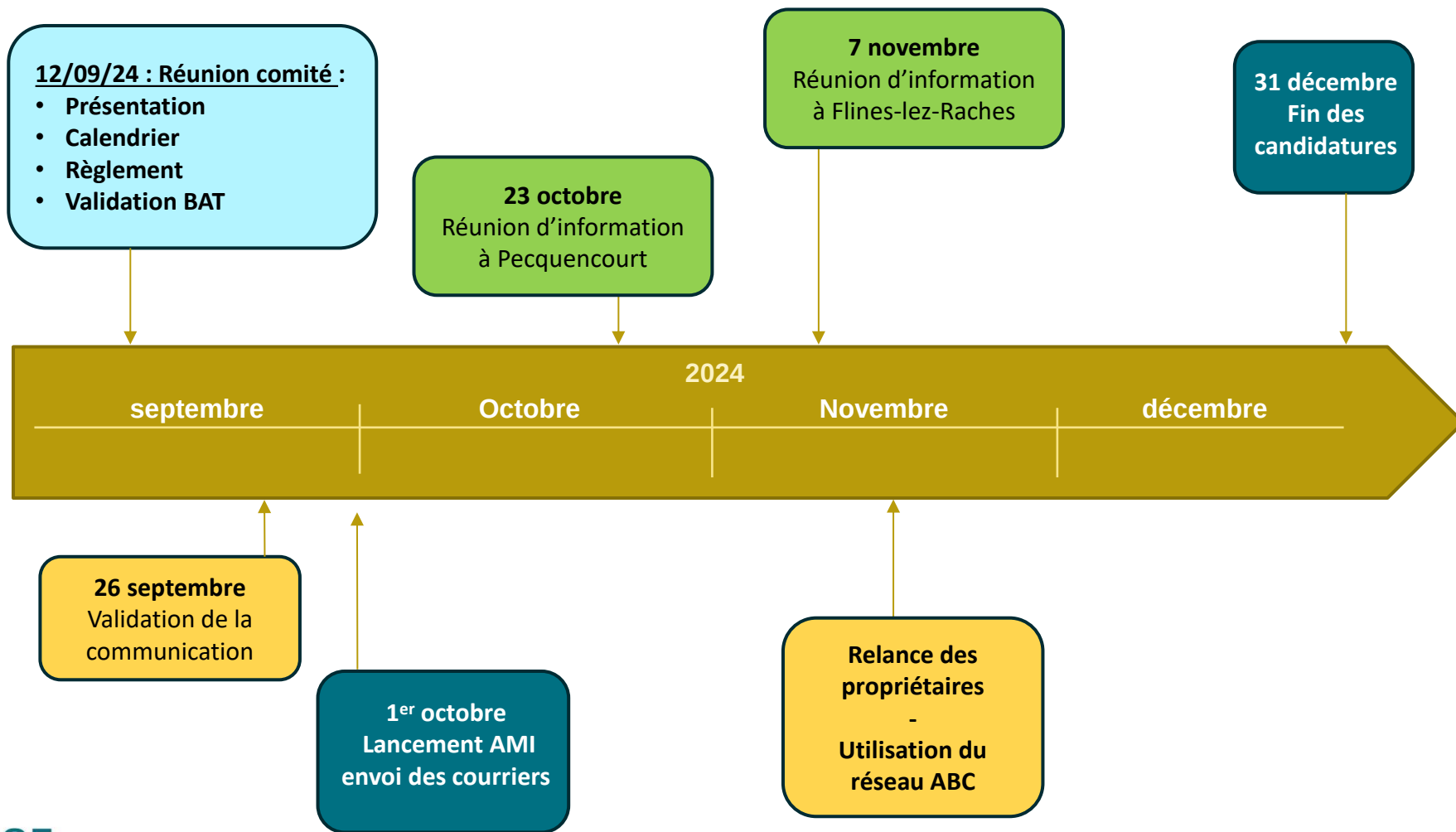
1. Avis PLU Roost Warendin
2. Retour sur les avis: PLU Raches, Lallaing, Super-U
3. Présentation du tableau de bord
4. Présentation de l'analyse d'offre: Etude HMUC
5. **Présentation du projet: « Diagnostic gratuit de votre site en ZH »**
6. Accompagnements/vidéo de sensibilisation « zones humides »
7. Questions diverses

5. « Diagnostic gratuit de votre site en ZH »



12/09/2024

5. « Diagnostic gratuit de votre site en ZH »



12/09/2024

5. « Diagnostic gratuit de votre site en ZH »

Modification des critères :

- Périmètre : les milieux humides à restaurer du SAGE Scarpe aval, hors **usage agricole**
- Surface du site > 1 ha
- Foncier privé (pers. morales et physiques)
- Limite : 10 sites ou 50 ha

651 ha éligibles
193 propriétaires éligibles

Diagnostic gratuit de votre site en zone humide

- Vous êtes propriétaires d'un site (bois, étang, frayère, vivier, ancien marais) et vous souhaitez restaurer les potentialités d'accueil de la faune et de la flore sur votre site ?
- Vous souhaitez simplifier au maximum l'entretien ou la gestion de votre terrain ?
- Vous souhaitez retrouver un paysage traditionnel typique de la plaine de la Scarpe (marais, prairie humide ou inondable bordée de saules têtards, boisement alluvial) ?
- Vous souhaitez dédier ce site à la biodiversité ?

Faites réaliser un diagnostic de votre zone humide !

Le Parc naturel régional Scarpe Escaut, avec le Conservatoire des Espaces naturels des Hauts-de-France, peut réaliser, si vous le souhaitez, un diagnostic de votre zone humide dans le but de pouvoir réaliser des travaux de restauration.

Qui peut en bénéficier ?

Les propriétaires d'un terrain situé en zone humide (ou historiquement humide) de plus de 1 hectare, hors parcelles agricoles.
Sont éligibles uniquement les propriétaires privés (personnes physiques et morales).
Pour davantage de précision et vérifier que votre propriété est éligible, consultez le règlement sur le site internet : www.sage-scarpe-aval.fr

Que fera le Parc naturel régional ?

- Si votre terrain est éligible, nous ferons un état des lieux du site : faune, flore, habitats, pédologie (étude du sol), relief, niveaux d'eau, pollutions, espèces invasives.
- Nous évaluerons le potentiel du site : accueil d'espèces typiques des zones humides (dont rares et menacées), gestion des niveaux d'eau, qualité des habitats, du sol et du paysage.
- Nous identifierons selon votre projet les travaux de restauration (ou d'entretien) qui pourraient être menés, ainsi que les conditions de leur mise en œuvre.
- Nous estimerons le coût de travaux de restauration et les aides financières possibles.

Comment en bénéficier ?



Téléchargez le dossier de candidature sur www.sage-scarpe-aval.fr ou en scannant ce Qr Code.

Renvoyez votre dossier complété avant le **31 décembre 2024** à Bruno Lamé, Parc naturel régional Scarpe-Escaut : b.lame@pnr-scarpe-escaut.fr, 03.27.19.19.70

2024	2025
septembre - décembre	janvier - février
dépôt des candidatures	sélection des candidatures
	mars - novembre
	décembre
	réalisation du diagnostic
	restitution du diagnostic



Ce projet est coordonné et mis en œuvre par le Parc naturel régional Scarpe-Escaut, animateur du SAGE Scarpe aval, avec l'assistance technique du Conservatoire des espaces naturels des Hauts-de-France.





- Vous êtes propriétaires d'un site (bois, étang, frênaie, vivier, ancien marais) et vous souhaitez restaurer les potentialités d'accueil de la faune et de la flore sur votre site ?
- Vous souhaitez simplifier au maximum l'entretien ou la gestion de votre terrain ?
- Vous souhaitez retrouver un paysage traditionnel typique de la plaine de la Scarpe (marais, prairie humide ou inondable bordée de saules têtards, boisement alluvial) ?
- Vous souhaitez dédié ce site à la biodiversité ?

Faites réaliser un diagnostic de votre zone humide !

Le Parc naturel régional Scarpe-Escout, avec le Conservatoire des Espaces naturels des Hauts-de-France, peut réaliser, si vous le souhaitez, un diagnostic de votre zone humide dans le but de pouvoir réaliser des travaux de restauration.



↓ Formulaire de candidature - Diagnos...

↓ Règlement - Diagnostic gratuit de vo...

↓ Carte des zones éligibles

Diagnostic gratuit de votre site en zone humide !

Partager



Vous êtes propriétaire d'un terrain en zone humide (ou historiquement humide) et vous souhaitez faire réaliser gratuitement un diagnostic ?

Alors, vérifiez si vous êtes éligible.

Critères d'éligibilité :

- ◆ Être propriétaire d'un terrain de plus d'un hectare (hors parcelles agricoles).
- ◆ Ce terrain se trouve dans une **zone de "milieux humides à restaurer" du SAGE Scarpe aval** ? Cliquez sur le lien pour **vérifier**.

Alors inscrivez-vous avant le 31 décembre 2024 !

Nous vous invitons également à prendre connaissance du règlement si vous souhaitez candidater.

Comment s'inscrire ?

- ◆ Inscription en ligne : inscrivez-vous directement en ligne en **remplissant le formulaire en ligne**.
- ◆ Inscription par mail : téléchargez le **formulaire de candidature** et renvoyez votre dossier complété à l'adresse **b.lame@pnr-scarpe-escout.fr**
- ◆ Inscription par courrier : téléchargez le **formulaire de candidature**, imprimez-le, et renvoyez votre dossier complété à l'adresse postale :

PNR Scarpe-Escout - à l'attention de B. Lamé



Diagnostic gratuit de votre site en zone humide

REGLEMENT

Article 1 : généralités

Le présent règlement concerne le projet « Diagnostic gratuit de votre site en zone humide ».

Ce projet a pour objectif de faire émerger des projets de restauration de zones humides et s'inscrit dans la mise en œuvre du SAGE Scarpe aval (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant Scarpe aval).

Ce projet est porté par le PNR Scarpe-Escout qui anime le SAGE Scarpe aval, avec la participation du Conservatoire d'Espaces Naturels Hauts-de-France.

Ce projet est financé par les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) du territoire du SAGE Scarpe aval : Douaisis Agglo (DA), Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut (CAPH), Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent (CCCO), Communauté de Communes Pévèle-Carembault (CCPC).

Article 2 : candidature

Date limite de dépôt des candidatures : 31 décembre 2024

Pour déposer une candidature, 3 options sont possibles :

- 1) **Inscription en ligne** : inscrivez-vous directement en ligne en remplissant le [formulaire de candidature en ligne](#).
- 2) **Inscription par mail** : téléchargez le [formulaire de candidature](#) et renvoyez-le complété à l'adresse b.lame@pnr-scarpe-escout.fr
- 3) **Inscription par courrier** : imprimez le [formulaire de candidature](#) et renvoyez-le complété à l'adresse postale :

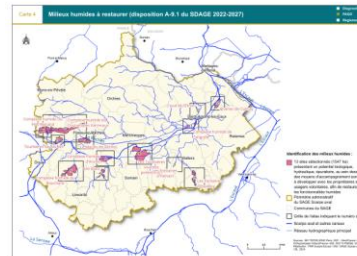
PNR Scarpe-Escout – à l'attention de B. Lamé
Drève des Bruyères 357, rue Notre Dame d'Amour - BP 80055
59731 SAINT AMAND LES EAUX CEDEX



Article 3 : critères d'éligibilité et de priorisation :

Localisation : sont éligibles les parcelles situées au sein des 13 enveloppes de « milieux humides à restaurer » du SAGE Scarpe aval (cf. carte ci-dessous). Pour vérifier si votre parcelle est éligible, consultez la page internet des [milieux humides à restaurer](#) et tenez-vous y.

- Foncier : sont éligibles les propriétaires privés (personnes morales et personnes physiques) ;
- Taille du site : sont éligibles les sites de plus de 1 ha ;
- Usages : sont éligibles tous les usages, hormis les parcelles faisant l'objet d'une activité économique agricole ;
- Seront sélectionnés en priorité les sites présentant le plus fort potentiel de restauration (d'un point de vue des fonctionnalités hydrologiques, épuratrices, écologiques et climatiques, cf. article 5) ;
- Les sites seront sélectionnés avec une limite de 10 sites ou 50 ha retenus ;



Article 5 : intérêt des zones humides et définition des fonctionnalités des zones humides.



Les zones humides (marais, roselières, forêts humides, étangs, prairies humides, etc.) rendent de nombreux services à la société (appellés services écosystémiques) et assurent de nombreuses fonctions :

- **Hydrologiques** : « éponges naturelles », elles reçoivent l'eau, le stockent et la restituent en période de sécheresse. À ce titre, elles limitent les inondations par débordement des pics de crue et réduisent les risques ;
- **Epuratrices** : « filtres naturels », elles captent les matières minérales, organiques ainsi que les polluants, les transforment et les restituent à l'environnement. Elles contribuent à la qualité de l'eau potable et de l'environnement ;
- **Écologiques** : ce sont des réservoirs de biodiversité assurant des fonctions vitales pour beaucoup d'espèces végétales et animales (ressources alimentaires, lieux de vie pour se reproduire, sites de refuge etc.) ;
- **Climatiques** : elles stockent le carbone, et concourent à atténuer les conséquences du changement climatique.

Entra l'urbanisation, l'intensification des usages, le drainage, la pollution des sols et des eaux ou encore la fragmentation des habitats, les zones humides sont très fortement menacées sur notre territoire.

La restauration d'une zone humide se traduit par l'augmentation d'une ou plusieurs fonctionnalités. C'est ce traduit concrètement par la mise en œuvre de travaux soit d'une gestion adaptée (entretien du site). Le diagnostic proposé permet d'évaluer ces fonctionnalités et de proposer des travaux, aménagements et des pratiques de gestion adaptées (entretien du site).



Article 4 : détail et déroulement du projet

1. Après réception de votre candidature, notre équipe vous contactera sous 3 semaines, afin d'identifier plus précisément votre projet, vos objectifs et ambitions pour le site. Cet entretien permettra à notre équipe de valider votre candidature. Date limite de candidature : 31/12/2024.

2. Entre le 01/01/2025 et le 28/02/2025, les candidatures seront étudiées par le jury qui sélectionnera au maximum 10 projets dans la limite de 50 ha.

3. Entre le 01/03/2025 et le 31/10/2025, les sites sélectionnés bénéficieront d'un diagnostic, réalisé par le PNR Scarpe-Escout ou le Conservatoire d'Espaces Naturels Hauts-de-France. Ce diagnostic permettra de faire un état des lieux du site, d'identifier son fonctionnement (hydrologique, écologique), d'évaluer son potentiel, les enjeux, les problématiques et identifier les solutions possibles (travaux de restauration et/ou d'entretien).

Durant la réalisation de ce diagnostic, un ou plusieurs entretiens avec notre équipe vous seront proposés, afin d'identifier aux mieux vos besoins et attentes.

Ce diagnostic comprendra :

- Un état des lieux du site : faune, flore, habitats, pédocologie (étude du sol), relief, niveaux d'eau, pollution, espèces invasives ;
- Une évaluation du potentiel de restauration : accueil d'espèces typiques des zones humides (sont nées et menacées), gestion des niveaux d'eau, qualité des habitats, du sol et du paysage ;
- L'identification des travaux de restauration (ou d'entretien) qui pourraient être mis en œuvre et leurs conditions de mise en œuvre ;
- Une estimation du coût des travaux et de gestion, ainsi qu'une identification des sources de financement envisageables ;

4. Entre le 01/11/2025 et le 31/12/2025, le diagnostic de votre site sera remis* et détaillé lors d'un entretien de clôture. Ce diagnostic vous permettra de comprendre le fonctionnement de votre zone humide, et de faire un choix sur les travaux de restauration et/ou d'entretien identifiés pour améliorer les fonctionnalités de votre site (cf. article 5). Vous pourrez si vous le souhaitez, bénéficier d'un accompagnement de notre équipe dans la mise en œuvre de votre projet : accompagnement technique, administratif, recherche de financements, à définir selon votre projet.

*sous la forme d'un dossier synthétique.



Article 6 : limites du projet

Le projet « Diagnostic gratuit de votre site en zone humide » ainsi que les études et diagnostics associés ont pour vocation de faciliter la réalisation de projets de restauration de zones humides avec des propriétaires privés volontaires.

En revanche, le projet « Diagnostic gratuit de votre site en zone humide » ainsi que les études et diagnostics associés qui seront réalisées, n'ont pas vocation à étudier des parcelles en vue de mesures compensatoires et ne constituent pas des dossiers réglementaires.

Article 7 : composition du comité technique de suivi / jury et fonctionnement

Le jury, aussi appelé comité technique de suivi, est constitué des structures ci-après, représentées chacune par un membre :

- Commission Locale de l'Eau (CLE)
- Parc Naturel Régional Scarpe-Escout
- Conservatoire d'Espaces Naturels Hauts-de-France
- L'Agence de l'Eau Artois Picardie (AEP)
- Douaisis Agglo (DA)
- La Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut (CAPH)
- La Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent (CCCO)
- La Communauté de Communes Pévèle-Carembault (CCPC)
- SMAPI (Syndicat des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations)
- DREAL (Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement)
- DDTM 59 (Direction départementale des Territoires et de la Mer)

Les décisions sont prises à la majorité des voix. Chaque membre possède 1 voix.

Article 8 : contact

Pour tous renseignements, contactez M. Bruno Lamé au Parc naturel régional Scarpe-Escout : b.lame@pnr-scarpe-escout.fr - 03 27 19 19 70

Ce projet est coordonné et mis en œuvre par le Parc naturel régional Scarpe-Escout, animateur du SAGE Scarpe aval, avec l'assistance technique du Conservatoire des espaces naturels des Hauts-de-France.





Formulaire de candidature à un diagnostic gratuit de votre zone humide

Merci de renvoyer ce formulaire complété à
Bruno Lamé par courrier (adresse en bas de page) ou mail (b.lame@pnr-scarpe-escaut.fr)

Informations générales

Nom : Prénom :

Société (personnes morales) :

Adresse :

Commune :

Tél. fixe : Tél. Port. :

Mail :

Localisation du site

Commune de la parcelle :

Numéro de la parcelle :

Surface de la parcelle si vous la connaissez : ou surface estimée :

Type de site (boisement, étang, friche, marais, prairie... :

Votre motivation :



Parc naturel régional Scarpe-Escaut - Drève des Bényères - 357 rue Notre Dame d'Amour - BP 80055 - 59731 Saint-Amand-les-Eaux cedex
Tél : 03.27.19.19.70 - contact@pnr-scarpe-escaut.fr - www.pnr-scarpe-escaut.fr

Formulaire de candidature



Bienvenue sur le formulaire de candidature à un diagnostic gratuit de votre zone humide.

Pour déposer votre candidature en ligne, nous vous invitons à remplir le formulaire ci-après (temps estimé 3 min).

Ce projet est coordonné et mis en oeuvre par le Parc naturel régional Scarpe-Escaut, animateur du SAGE Scarpe aval, avec l'assistance technique du Conservatoire des espaces naturels des Hauts-de-France.

Fichiers attachés:

[Règlement - Diagnostic gratuit de votre zone humide](#)



Informations générales

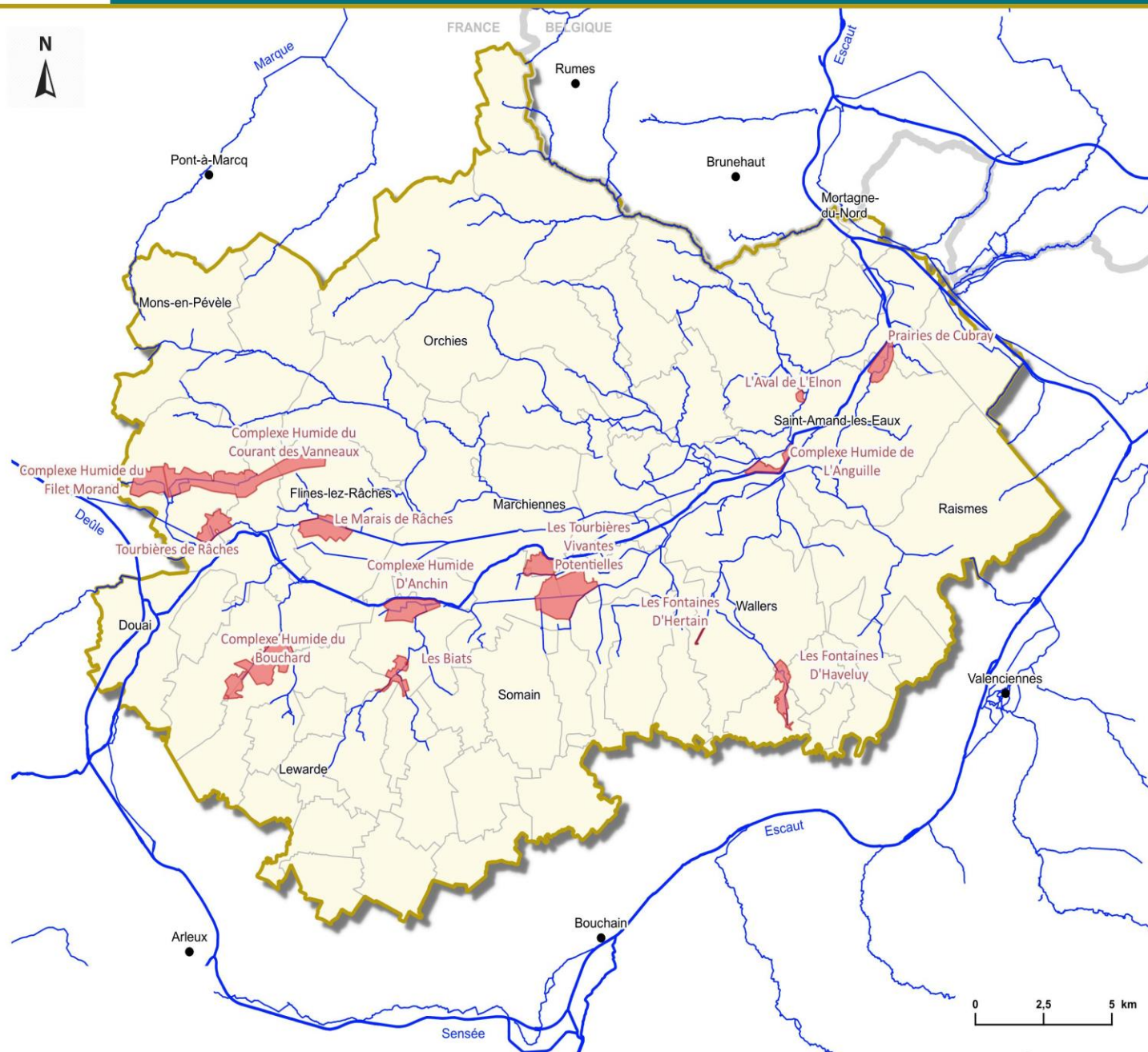
Nom *

Prénom *

Société (personnes morales)

Adresse *

Commune *



Identification des milieux humides :

- 13 sites sélectionnés (1547 ha) présentant un potentiel biologique, hydraulique, épuratoire, au sein desquels des moyens d'accompagnement sont à développer avec les propriétaires et usagers volontaires, afin de restaurer les fonctionnalités humides.
- Périmètre administratif du SAGE Scarpe aval
- Communes du SAGE
- Scarpe aval et autres canaux
- Réseau hydrographique principal

Sources : PPIGE / BD TOPO® IGN®, 2012 - PPIGE / BD TOPO® IGN®, 2012 & PNRSE, 2017 - Service public de Wallonie / RHW, 2018 - PNRSE / ZH à restaurer, 2018.
Réalisation : PNR Scarpe-Escaut / SIG / CL, déc. 2019 / JDN, juill. 2021 / ASL, déc. 2024

Ordre du jour

1. Avis PLU Roost Warendin
2. Retour sur les avis: PLU Raches, Lallaing, Super-U
3. Présentation du tableau de bord
4. Présentation de l'analyse d'offre: Etude HMUC
5. Présentation du projet: « Diagnostic gratuit de votre site en ZH »
6. Accompagnements/vidéo de sensibilisation « zones humides »
7. Questions diverses

4. Accompagnements: Mai - Octobre 2024

Urbanisme :

- Landas : avis technique parc/SAGE sur la révision allégée n°1
- Lewarde: réunion de travail pour l'élaboration PLU
- Waziers: Note technique sur la révision du PLU
- SCOT Valenciennois: Présentation le 10 juillet du diag, des enjeux et du PAS: remarques effectuées en attente
- Bruilles les Marchiennes: réunion le 10 septembre sur la révision du PLU, transmission d'une note technique.

Accompagnement :

- Raimbeaucourt : Remarques sur le CCTP de l'étude sur le ruissellement;
- NOREADE : projet bassin d'orage sur St Amand et STEP à Nomain= > convention 2021-2025 Noreade/PNR SE ;

Vidéo sur les Zones Humides

+ 1600 vues

déchire
jeunes
boulot
vite
long
Belle
Super
bien
génial
Drôle
Rien
Simple
cool
Excellent
Complicé



Diffusion au collège Marie-Curie à St Amand +
visite d'une prairie humide à enjeux agricole du
SAGE le 10 octobre.

04/10/2024

ET
TOUT LE
MONDE
s'en fout
LE SYNDROME DE MICHEL

TOURNÉE 2024-25

VENDREDI 13 DÉCEMBRE 2024 **LE GRAND POINT VIRGULE**
DIRECTION JEAN-MARC DUMONTET

03.10 ²⁴	NANCY	SALLE POIREL
04.10 ²⁴	STRASBOURG	LA SCÈNE
12.10 ²⁴	VALENCIENNES	CITÉ DES CONGRÈS
17.10 ²⁴	BORDEAUX	THÉÂTRE FEMINA
08.11 ²⁴	MARCOUSSIS	ATMOSPHERE SALLE JEAN MONTORI
23.11 ²⁴	TOURS	PALAIS DES CONGRÈS
19.12 ²⁴	BESANCON	PETIT KURSAAL
20.12 ²⁴	SAUSHEIM	ED&N
16.01 ²⁵	SEYSSINET-PARISSET	L'ILYADE
15.02 ²⁵	BOURG-LÈS-VALENCE	THÉÂTRE LE RHÔNE
28.02 ²⁵	LILLE	THÉÂTRE SÉBASTOPOÏL
01.04 ²⁵	BRUXELLES ^{BE}	W.HALL
17.04 ²⁵	CALUIRE-ET-CUIRE	LE RADIANT
24.04 ²⁵	MARSEILLE	ESPACE JULIEN
26.04 ²⁵	LE HAVRE	THÉÂTRE DE L'HÔTEL DE VILLE
16.05 ²⁵	NANTES	CITÉ DES CONGRÈS

et d'autres dates à venir

Ordre du jour

1. Avis PLU Roost Warendin
2. Retour sur les avis: PLU Raches, Lallaing, Super-U
3. Présentation du tableau de bord
4. Présentation de l'analyse d'offre: Etude HMUC
5. Présentation du projet: « Diagnostic gratuit de votre site en ZH »
6. Accompagnements/vidéo de sensibilisation « zones humides »
7. Questions diverses

Merci de votre attention

- **Prochains rendez-vous:**

- 11 octobre à 13h30: SMAPI Rando
- 14 novembre: Académie de l'eau au Louvre-Lens
- 22 novembre: Bureau
- 6 décembre: CLE à Landas



SAGE Scarpe aval

sage@pnr-scarpe-escaut.fr

03 27 19 19 70